



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 124 et 54 c) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Migrations internationales et développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/60/L.62 tel que révisé oralement

Vingt-neuvième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné un exemplaire préliminaire de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.2/60/L.62 tel que révisé oralement, que le Secrétaire général avait présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.5/60/23).

2. Les activités prévues pour donner suite aux demandes figurant dans le projet de résolution sont décrites aux paragraphes 3 à 6 de l'état d'incidences présenté par le Secrétaire général; les paragraphes 7 et 10 contiennent des informations sur le montant estimatif des crédits supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2006-2007.

3. Le Comité consultatif note au paragraphe 10 de l'état présenté par le Secrétaire général, qu'alors que les activités en question sont censées être menées « dans les limites des ressources disponibles », le Secrétaire général maintient que des montants supplémentaires de 44 800 dollars et de 10 400 dollars seraient nécessaires au titre, respectivement, du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et du chapitre 28D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. **Vu l'importance des montants, le Comité consultatif ne trouve pas convaincant l'argument mis en avant dans l'état présenté par le Secrétaire général.**



4. Par conséquent le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.2/60/L.62 tel que révisé oralement, le montant supplémentaire de 55 200 dollars (44 800 dollars au titre du chapitre 2 et 10 400 dollars au titre du chapitre 28D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007) nécessaire pour la tenue de quatre tables rondes devrait être prélevé sur les ressources prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
